

Discriminations, harcèlement au travail ça suffit !

Le Défenseur des droits*, en lien avec l'Organisation internationale du travail vient de publier un rapport sur les discriminations dans l'emploi. Ce rapport est édifiant encore une fois, mais il ne surprend pas ceux et celles qui travaillent et vivent ces situations au quotidien.

Il légitime la lutte de ceux et celles qui veulent en finir avec une situation qu'on banalise (par exemple avec des propos du type « c'est de l'humour »), ou qu'on fait semblant de ne pas voir : la masse des discriminations à l'embauche, dans la carrière, l'avancement et les salaires, la dévalorisation de la place des personnes au travail. L'intérêt aussi est qu'il ne traite pas de la question des seules discriminations à l'embauche.

Quelles sont les personnes concernées ?

L'étude porte sur les discriminations dont sont victimes les personnes en raison de leur sexe, orientation sexuelle, origine, religion, handicap...

Elle montre que le racisme, le sexisme, l'homophobie et l'handiphobie sont des pratiques courantes dans les entreprises, les services comme dans les administrations.

Elle montre aussi que si on est femme et racisée (victime du racisme), femme et handicapée, homme et homosexuel, on est particulièrement visé-e par les manifestations discriminantes.

Et encore, que lorsque qu'on est victime de propos discriminants, on est aussi plus fréquemment victime de dévalorisation dans son travail. Cela veut dire que les paroles à visées humoristiques ou non sont souvent accompagnées d'actes plus graves qui influent directement sur la situation des personnes au travail.

Alors que faut il faire ?

Ne plus laisser faire, ne plus laisser dire : à l'image du mouvement #metoo, de nombreuses femmes ont commencé à dénoncer les propos, les violences dont elles sont victimes sur les lieux de travail... Il faut prendre la parole, il faut la relayer, défendre ceux et celles qui se disent victimes.

Des moyens conventionnels, des moyens légaux existent, les personnes peuvent s'en saisir, les syndicats doivent s'en servir plus qu'ils ne le font aujourd'hui.

Des associations, des organisations existent sur ces terrains de lutte, les syndicats peuvent s'impliquer sur les lieux de travail, participer et proposer des initiatives.

Mais qu'est ce qu'on veut ? L'égalité, la dignité...

Quand nous luttons pour nos salaires, nos emplois, notre droit à la formation, nos retraites... n'oublions pas que pour toutes les personnes il n'y a pas aujourd'hui un accès égal à ces droits. Le dire, et le combattre c'est le moyen d'être plus nombreux-ses ensemble.

Reconnaître la nécessité de lutter contre les discriminations, c'est se donner les moyens d'une lutte plus unitaire, qui englobe réellement la totalité des personnes en respectant ce qu'elles sont et ce qu'elles vivent.

*Le Défenseur des droits qu'est ce que c'est ? C'est une institution qui « veille au respect des lois et libertés », « lutte contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité ». Il produit des rapports, réalise des enquêtes et peut être saisi par les victimes de discriminations.

**31 rue de la
Grange aux belles
75 010 Paris**

**Téléphone 33 1 58 39 30 20
Télécopie 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org
www.solidaires.org**

